



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 81328

## Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction de moitié du montant des bourses au mérite. Ces bourses au mérite sont attribuées chaque année aux élèves issus des milieux les plus modestes qui réussissent à obtenir la mention très bien au baccalauréat. Elles récompensent le travail, l'effort et l'excellence. L'« économie » réalisée par la réduction de 1 800 à 900 euros par an de ces bourses au mérite serait au mieux de 630 000 euros. Aussi, il lui demande pour quelles raisons elle entend diviser par deux le montant de ces bourses au mérite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81328

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2015](#), page 4446

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)